

Observation 103 du 02/03/2023

Madame

Dans son récent rapport, Mr DOLLE comme plusieurs de vos collègues concluait son avis sur le projet de la Croisée de Chabanne ( Chateau Garnier ) :

" Enfin, considérant que le nombre de parcs éoliens, en activité ou prévus dans cette portion des territoires des départements de la Vienne des Deux Sèvres et de la Charente, provoquent par leur concentration, de plus en plus de réactions négatives des élus et des populations concernées, le commissaire enquêteur recommande, indépendamment de son avis..., que les décideurs limitent raisonnablement le nombre de projets éoliens sur ce territoire".

Cette recommandation est judicieuse mais insuffisante : il appartient aux commissaires enquêteurs de veiller au respect de la saturation et de l'équité territoriale.

Désormais, l'article 1er CBA de la loi d'accélération qui sera bientôt en vigueur, permettra de tenir compte de l'effort déjà accompli par le territoire.

Je demande donc que vous teniez compte de cette disposition qui est à rapprocher de l'objectif 51 du SRADDET de NOUVELLE AQUITAINE qui prévoit un rééquilibrage infra régional vers le sud de la région, afin de soulager la pression que l'on pourrait qualifier de "néo coloniale" sur cette portion du territoire départemental.

L'article 1er CBA a été élaboré par Delphine BATHO dont les convictions écologiques ne peuvent être mises en doute, pour répondre à des situations analogues ( dans les DEUX SEVRES notamment ).

Je vous remercie de vous dégager du confort intellectuel consistant à relever :

- que la population locale ne s'est pas manifestée ( sans se poser des questions sur la possibilité de s'opposer ouvertement dans de petites bourgades sur de tels projets, ni tenir compte de la lassitude des habitants cernés d'éoliennes )
- que le conseil municipal concerné serait favorable ( est il identique d'être favorable pour des raisons de fiscalité comme le sont généralement les communes friandes d'éoliennes, ou pour des raisons réellement écologiques ? )

Il vous faut en effet, selon mon humble avis, vous élever quelque peu au dessus de ces considérations pour voir ce que devient et va devenir notre beau département de la VIENNE.

Ce projet est une porte d'entrée aux éoliennes géantes, ABOWIND a déjà tenté sans succès d'en implanter à CHAUNAY ( hauteur réduite à 200 m ).

Si vous rendez un rapport favorable, nous nous souviendrons de vous comme une de ceux qui auront permis l'enlaidissement de nos paysages par des machines industrielles disproportionnées.

Cordialement

Catherine KAWALA